



FICHE RÉSERVATION

Thermes de Barèges-Barzun

Reçu le :
Cadre réservé aux Thermes

SAISON THERMALE
29 AVRIL ▶ 26 OCTOBRE 2024

DATE DE MA CURE

DU : 2024

AU : 2024

I

Votre médecin PRESCRIPTEUR

✧ GÉNÉRALISTE ✧ SPÉCIALISTE

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

2

Votre médecin THERMAL

Pensez à prendre rendez-vous avec le médecin thermal avant le début de votre cure. En aucun cas nous ne pourrions vous conseiller un médecin en particulier, vous devez effectuer votre choix vous-même.

Voir liste complète ci-dessous
ou sur le site www.thermes-bareges.com

À BARÈGES

✧ Docteur DAYNAC Alain

✧ Docteur NICOLAS Serge

05 62 92 68 02

À LUZ-SAINT-SAUVEUR (7KM)

✧ Docteur MEMAIN Jean-Louis

✧ Docteur MIDAN Anaïs

✧ Docteur MOINARD Patricia

✧ Docteur VOIRIN Nathan

✧ Docteur CHEVALIER Hélène

✧ Docteur MORIGNY Jean-Daniel

Groupe Médical
05 62 92 80 85

05 62 92 85 61

CURISTE

✧ MADAME ✧ MONSIEUR ✧ ENFANT/MINEUR

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

□ □ □ □ □

N° SS :

DATE DE NAISSANCE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

PROFESSION : ✧ RETRAITÉ

CONTACT EN CAS DE BESOIN

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

VOTRE HÉBERGEMENT*

✧ HÔTEL ✧ CAMPING ✧ CAMPING-CAR

✧ FAMILLE ✧ DOMICILE ✧ RÉSIDENCE SECONDAIRE

✧ LOCATION MEUBLÉ

NOM DE LA RÉSIDENCE :

COMMUNE :

Conformément aux articles 38-40 de la loi informatique et libertés n°78.17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, dont nous sommes les seuls destinataires, sur simple demande écrite.

Comment avez-vous connu les thermes de Barèges-Barzun ?*

✧ MÉDECIN ✧ PRESSE ✧ FAMILLE, AMIS ✧ INTERNET ✧ SALONS ✧ AUTRE (PRÉCISER) :

Avez-vous déjà effectué une cure aux thermes de Barèges-Barzun ?

✧ OUI ✧ NON

Souhaitez-vous avoir de la communication commerciale ?

✧ OUI ✧ NON

*Informations obligatoires.

UNE SEULE ORIENTATION THÉRAPEUTIQUE

✦ RHUMATOLOGIE / SÉQUELLES DE TRAUMATISMES OSTÉO-ARTICULAIRES (RH) POUR TRAITER :

- Rhumatismes
- Algodystrophie
- Fibromyalgie
- Fibromyalgie Ensemble

Sessions du : 6 mai / 3 juin / 5 août / 30 sept.

✦ VOIES RESPIRATOIRES (VR)

DEUX ORIENTATIONS THÉRAPEUTIQUES

✦ RHUMATOLOGIE / VOIES RESPIRATOIRES (RH+VR)

✦ VOIES RESPIRATOIRES / RHUMATOLOGIE (VR+RH)

Horaires souhaités en RHUMATOLOGIE

Horaires libres en Voies Respiratoires entre 7h30 et 12h.

Des horaires de soins provisoires seront attribués en fonction des places disponibles au moment du traitement de votre réservation. Durant les mois de juillet et août, les Thermes de Barèges seront ouverts uniquement le matin. Deux choix sont possibles, cochez les étoiles.

	Mai-Juin	Juillet-Août	Sept.-Oct.
À partir de 7h	✦	✦	✦
À partir de 8h30	✦	✦	✦
À partir de 10h	✦	✦	✦
À partir de 14h30	✦	✦	✦
À partir de 16h			✦

Répartition de la fréquentation



REMARQUES ÉVENTUELLES

PRISE EN CHARGE 100% : ✦ OUI ✦ NON

✦ HANDICAP, MOBILITÉ RÉDUITE

REPOS SOUHAITÉ ENTRE LES SOINS : ✦ ENVIRON 30 MIN ✦ ENVIRON 1H

REMARQUES :

RÉSERVER MA CURE

1

Important : si vous venez avec d'autres curistes et que vous souhaitez avoir une date et des horaires semblables, les fiches de réservation de cure devront nous parvenir en même temps.

2

Mon médecin traitant complète l'imprimé de la Sécurité Sociale « Questionnaire de prise en charge ». Je l'adresse à ma caisse d'affiliation qui me renverra l'attestation de « Prise en charge administrative de cure thermale et de facturation ».

Après avoir fixé mes dates de cure, je prends RDV avec mon médecin thermal (voir liste au recto) Lors de la première visite, si besoin je me présente avec le courrier du médecin traitant et les éventuels derniers résultats d'examens et radios.

3

Afin que votre réservation puisse être enregistrée, merci de nous retourner la présente fiche dûment complétée et signée, accompagnée d'un chèque de 70 € par personne (sauf prise en charge 100 %, CMU, article 115, sur justificatifs), à l'ordre des Thermes de Barèges.

Les arrhes de réservation seront déduites de votre reste à charge.

Conformément à la réglementation européenne et nationale, et aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation, le curiste-client dispose, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, d'un droit de rétractation sans pénalité de quatorze (14) jours ouvrables à compter de sa demande de réservation de cure. En cas d'annulation au-delà de ce délai légal, les arrhes versées seront remboursées déduction faite de 35€ de frais d'annulation. Sur présentation d'un certificat médical justifiant l'annulation, les arrhes seront intégralement remboursées.

MON TROUSSEAU DE CURE



Un peignoir et deux draps de bain par jour vous seront fournis par les thermes. Pensez à prendre avec vous :
- un maillot de bain,
- un bonnet de bain,
- des sandales.

Ces articles sont en vente à la boutique des Thermes de Barèges.

MON ARRIVÉE

Papiers à fournir lors de votre inscription :

- ✦ Votre prise en charge
- ✦ L'ordonnance médicale du médecin thermal
- ✦ La confirmation de votre réservation de cure

À : Le :

Signature :